Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260320-2026_16-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six le vingt Mars à sept et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur François HINDRÉ, Maire sortant, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ doyen d'âge.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

Mme Angélique DAVID a été désignée comme secrétaire de séance.

2026-16 ÉLECTION DU MAIRE

CONSIDERANT que le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 11 suffrages exprimés pour ;

Le Conseil Municipal, par :
- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur François HINDRÉ, Maire de la commune de Grâce-Uzel ;
INSTALLE Monsieur François HINDRÉ en qualité de Maire de la commune de Grâce-Uzel ;
AUTORISE Monsieur François HINDRÉ à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

La Secrétaire,
Mme Angélique DAVID,